

Déposé le : 31 mai 2016

No : CAP-011

Secrétaire : R. L. L.

OBJET : Éclaircissement sur les versions du rapport d'audit portant sur les PCP déposées à l'Assemblée nationale

OBJECTIF DE LA NOTE :

Pour informer le ministre des problématiques survenues relativement au dépôt du rapport sur les PCP.

RAPPEL DES FAITS

Le 18 mai 2016, le Bureau du sous-ministre a fait parvenir de 2 versions du rapport d'audit interne (datées de décembre 2014) portant sur les professionnels en conformité des processus au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Les 2 versions de ce rapport ont été remises aux parlementaires. Ceux-ci questionnent notamment le ministre sur la possibilité d'altération des documents

COMMENTAIRES

Première transmission

La première version du document envoyée à l'Assemblée nationale par erreur, était une version préliminaire du rapport d'audit datée de décembre 2014.

Ce document n'a fait l'objet d'aucune altération

Dans cette version préliminaire, les pages 5 à 8 semblent manquantes, mais ce n'est pas le cas. Ceci est dû à un problème de numérotation. D'ailleurs, ce document contient 2 pages portant le numéro 1 et 2 pages portant le numéro 3.

Pour les gens qui connaissent bien le logiciel de traitement de texte Word, la numérotation peut causer certains problèmes dans les cas de saut de section et de saut de page. C'est ce qui s'est passé dans ce document.

Deuxième transmission

La deuxième version déposée lors de la CAP constitue bel et bien la dernière version du rapport d'audit datée de décembre 2014 et transmise à l'unité administrative audité, le 22 janvier 2015 pour commentaire et plan d'action.

CONSULTATIONS

Aucune

IMPACTS BUDGÉTAIRES

Sans objet

RECOMMANDATIONS ET/OU MISE EN GARDE

Validé par : Michel Boulard, directeur

Sous-ministre adjoint(e) ou directeur(trice)

Direction : Enquêtes et audit interne

Date : 2016-05-19
année-mois-jour